

5 Les rappels

Signal de départ



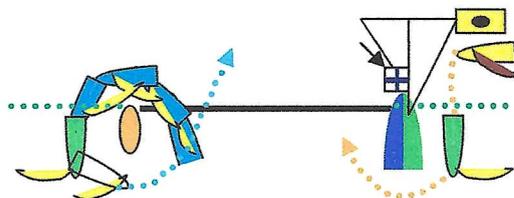
Les bateaux en rouges seront rappelés

Prendre le départ Un bateau prend le départ quand, ayant été entièrement du côté pré départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et ayant satisfait à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque, équipage ou équipement, coupe la ligne de départ en direction de la première *marque*.

Quand TOUS les bateaux ou PAV sont identifiés comme ayant tout ou partie au-dessus de la ligne, quelque en soit le nombre par rapport au nombre d'inscrits dans la course en question, → **Rappel individuel** ☒ ● ↑

Quand, au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque, de son équipage ou de son équipement se trouve du côté parcouru de la ligne de départ ou qu'il doit satisfaire à la règle 30.1 (règle du retour par une extrémité), le comité de course doit rapidement envoyer le pavillon X ☒ avec un signal sonore.

Ce pavillon ☒ doit rester envoyé jusqu'à ce que de tels bateaux soient entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ ou de ses prolongements (bateaux verts), et aient satisfait à la règle 30.1 (règle du retour par une extrémité) quand elle s'applique, mais pas plus de quatre minutes après le signal de départ, ou une minute avant tout signal de départ ultérieur si cela est plus tôt. 29.1 Rappel individuel



Quand tous les bateaux ou PAV n'ont pas été identifiés, même s'il ne s'agit que d'UN (unité). → **Rappel général** ☒ ● ● ↑ ● ↓

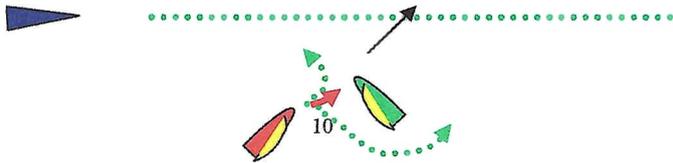
Quand, au signal de départ, le comité de course est dans l'incapacité d'identifier les bateaux qui sont du côté parcouru de la ligne de départ ou ceux auxquels s'applique la règle 30 (pénalités de départ), ou quand il y a eu une erreur dans la procédure de départ, le comité de course peut signaler un rappel général (envoi du Premier Substitut ☒ avec deux signaux sonores). Le signal d'avertissement pour un nouveau départ pour la classe rappelée doit être fait une minute après l'amenée du Premier Substitut ☒ (un signal sonore), et les départs pour toute autre classe à suivre doivent succéder au nouveau départ. (Règle 29.2 : Rappel général)



Dans le cas illustré ci-contre, le comité de course a amené le pavillon du signal préparatoire, une minute avant le signal de départ. Au signal de départ trois bateaux sont en position de rappel: le bleu le plus en avant, le jaune et le rose. Le comité a pu lire N°12 pour le Bleu, par contre il ne peut lire ni celui du jaune (?) ni celui du rose qui sont cachés par des bateaux (blancs)

C'est, en son âme et conscience que le président du Comité de course doit prendre la décision « rappel individuel ou rappel général »

Sur la ligne de départ



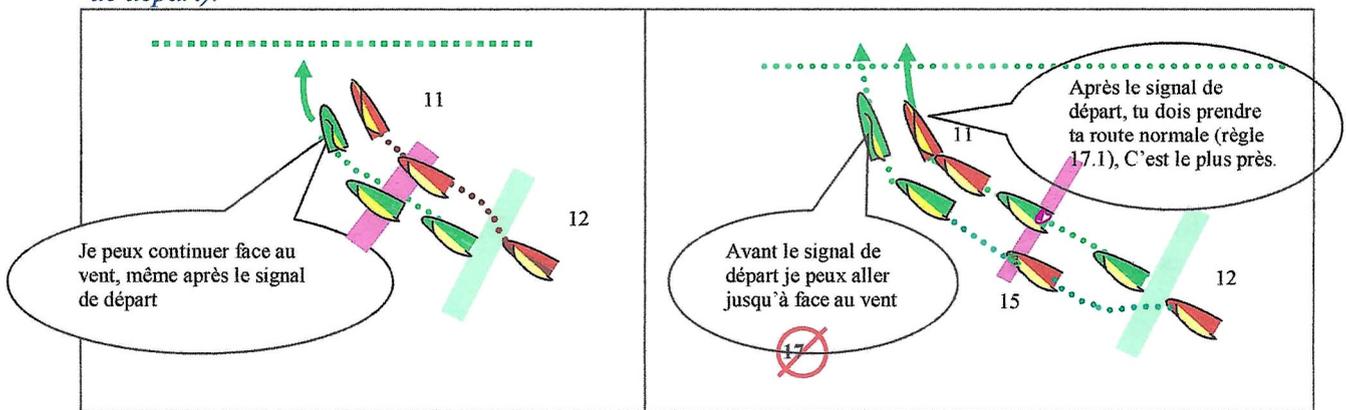
sur des bords opposés

Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord amures doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord amures. (Règle 10 : sur des bords opposés)

sur le même bord

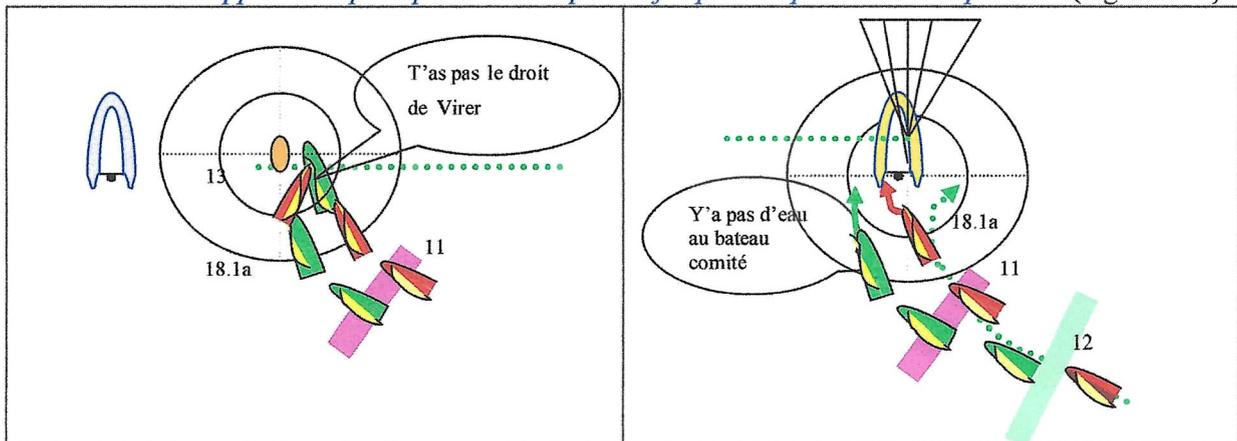
- Quand des bateaux sont sur le même bord et non engagés, un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant. (Règle 12 : sur le même bord, non engagés)
- Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent. (Règle 11 : sur le même bord, engagés)
- Quand un bateau acquiert une priorité, il doit au début laisser à l'autre bateau la place de se maintenir à l'écart, sauf s'il acquiert la priorité en raison des actions de l'autre bateau. (Règle 15 : acquérir une priorité)

Avant le signal de départ un bateau sous le vent peut lofer jusqu'à face au vent. La règle 17.1 ne s'applique qu'après le signal de départ (Un bateau n'a pas de route normale avant son signal de départ).



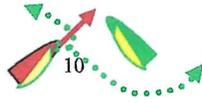
La règle 18 : contourner et passer des marques et des obstacles, ne s'applique pas

A une marque de départ entourée d'eau navigable ou à sa ligne de mouillage, à partir du moment où les bateaux s'en approchent pour prendre le départ et jusqu'à ce qu'ils les aient passées. (règle 18.1a)



Quand un bateau a dépassé la position bout au vent, il doit se maintenir à l'écart des autres bateaux jusqu'à ce qu'il soit sur une route au plus près. (Règle 13 pendant le virement de bord)

sur les bords de louvoyage



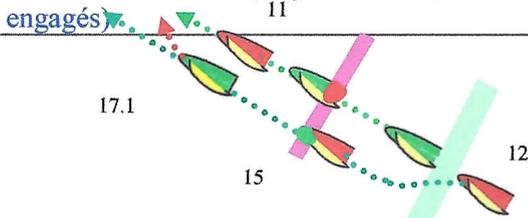
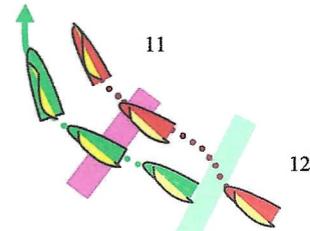
Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord amures doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord amures. Règle 10 : Sur des bords opposés

Quand des bateaux sont sur le même bord et non engagés, un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant. Règle 12 sur le même bord, non engagés



Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent. (Règle 11 : sur le même bord, engagés)

Un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant (règle 12 sur le même bord, non engagés). S'il choisit de s'engager au vent. Un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent. (Règle 11 : sur le même bord, engagés)



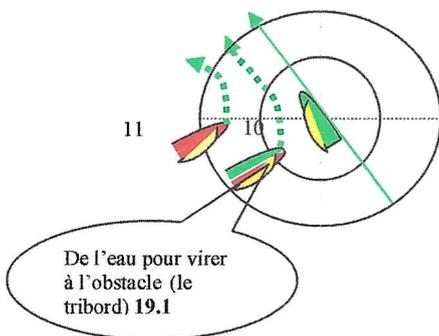
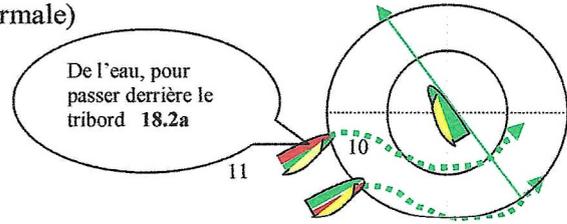
engagement au vent

Si un bateau en route libre derrière devient engagé à moins de deux fois sa longueur de coque sous le vent d'un bateau sur le même bord, il ne doit pas naviguer au-dessus de sa route normale tant qu'ils restent engagés dans les limites de cette distance (Règle 17 : sur le même bord ; route normale)

Engagement sous le vent

Quand un bateau acquiert une priorité, il doit au début laisser à l'autre bateau la place de se maintenir à l'écart (règle 15 acquérir une priorité)

Quand des bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place pour contourner ou passer l'obstacle, (règle 18.2 a : engagés – règle de base : donner de la place ; se maintenir à l'écart)



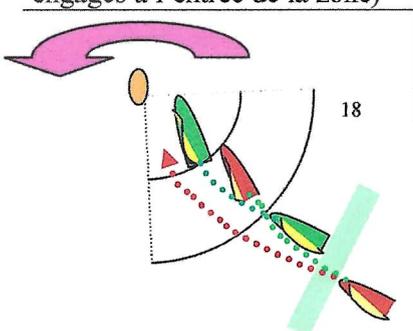
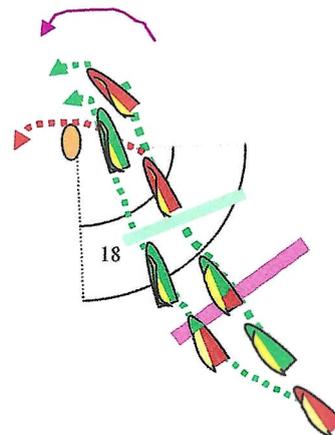
Quand un bateau s'approchant d'un obstacle navigue au plus près ou au-delà du plus près, il peut hélér pour demander la place pour virer de bord et éviter un autre bateau sur le même bord. Cependant, il ne doit pas hélér sauf si la sécurité exige qu'il fasse un changement de route conséquent pour éviter l'obstacle. Avant de virer de bord, il doit donner au bateau hélé le temps de répondre. Le bateau hélé doit répondre soit

- (a) en virant de bord aussitôt que possible, auquel cas le bateau qui a hélé doit également virer de bord aussitôt que possible, ou
- (b) en répondant immédiatement « Vous virez », auquel cas le bateau qui a hélé doit virer de bord aussitôt que possible et le bateau hélé doit donner de la place, et les règles 10 et 13 ne s'appliquent pas. (Règle 19.1 : place pour virer de bord à un obstacle)

A la marque au vent

Quand des bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place pour contourner ou passer la marque (règle 18.2 a : donner de la place ; se maintenir à l'écart : engagés – règle de base)

Si des bateaux étaient engagés avant que l'un d'eux ait atteint la zone des deux longueurs et que l'engagement est rompu après que l'un d'eux l'a atteinte, le bateau qui était à l'extérieur doit continuer à laisser de la place à l'autre bateau (règle 18.2 b : engagés à l'entrée de la zone)

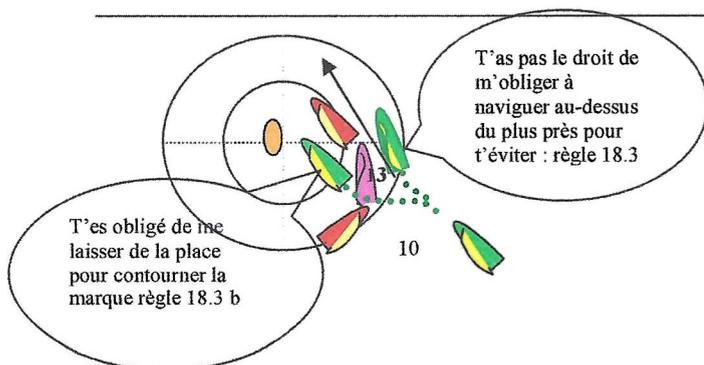
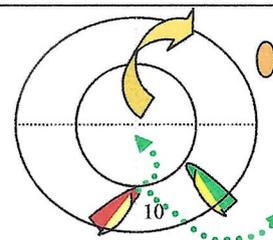


Si un bateau était en route libre devant au moment où il a atteint la zone des deux longueurs, le bateau en route libre derrière doit dès lors se maintenir à l'écart. Si le bateau en route libre derrière devient engagé à l'extérieur de l'autre bateau, il doit également donner de la place au bateau à l'intérieur. Si le bateau en route libre derrière devient engagé à l'intérieur de l'autre bateau, il n'a pas droit à de la place. (la règle 18.2(c) (non engagés à l'entrée de la zone))

La règle 18 ne s'applique pas tant que des bateaux sont sur des bords opposés, ... lors d'un louvoyage au vent (règle 18.1.b : Quand cette règle s'applique (b))

Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord amures doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord amures.

(Règle 10 : Sur des bords opposés)

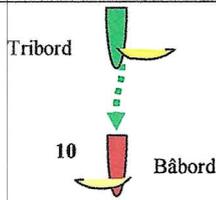
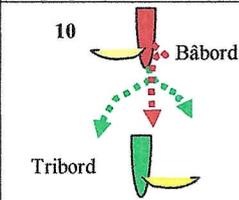
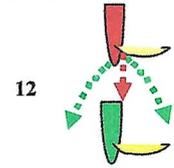
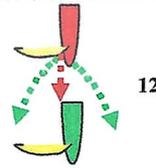


Si deux bateaux approchaient d'une marque sur des bords opposés et que l'un d'eux termine un virement de bord dans la zone des deux longueurs alors que l'autre pare la marque, la règle 18.2 (donner de la place ; se maintenir à l'écart) ne s'applique pas. Le bateau qui a viré de bord (a) ne doit pas obliger l'autre bateau à naviguer au-delà du plus près pour l'éviter ni empêcher l'autre bateau de passer la marque, et

(b) doit donner de la place si l'autre bateau devient engagé à l'intérieur, auquel cas la règle 15 (acquérir une priorité) ne s'applique pas. (Règle 18.3 : Virer de bord à une marque)

Sur les bords de portant

Quand des bateaux sont sur le même bord et non engagés, un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant. Règle 12 : sur le même bord, non engagés

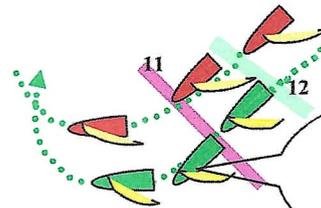


Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord amures doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord amures. Règle 10 : Sur des bords opposés

En empannant le bateau bâbord deviendra en route libre devant et prioritaire. Il doit le faire quand celui qui le suit n'est pas trop près (règle 15)

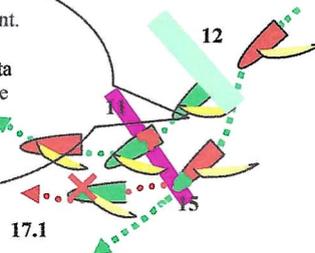
Quand des bateaux sont sur le même bord et non engagés, un bateau en route libre derrière doit se maintenir à l'écart d'un bateau en route libre devant. Règle 12 : sur le même bord, non engagés

Quand des bateaux sont sur le même bord et engagés, un bateau au vent doit se maintenir à l'écart d'un bateau sous le vent. règle 11 sur le même bord, engagés



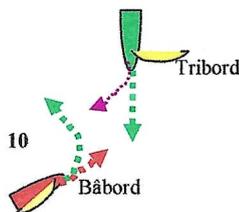
Tu t'engages au vent, j'ai le droit de me défendre en lofant jusqu'à face au vent

Tu t'engages sous le vent. Tu n'as pas le droit de naviguer au-dessus de ta route normale (au large comme avant le dépassement)



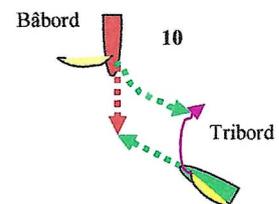
Si un bateau en route libre derrière devient engagé à moins de deux fois sa longueur de coque sous le vent d'un bateau sur le même bord, il ne doit pas naviguer au-dessus de sa route normale tant qu'ils restent engagés dans les limites de cette distance Règle 17.1 : sur le même bord ; route normale

Croisement entre les montants au plus près et les descendants au portant



Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord amures doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord amures. Règle 10 : Sur des bords opposés

..... quand après le signal de départ, un bateau bâbord amures se maintient à l'écart en naviguant pour passer derrière un bateau tribord amures, le bateau tribord amures ne doit pas modifier sa route si de ce fait le bateau bâbord amures est immédiatement contraint de modifier sa route pour continuer de se maintenir à l'écart.. Règle 16.2 : Modifier sa route

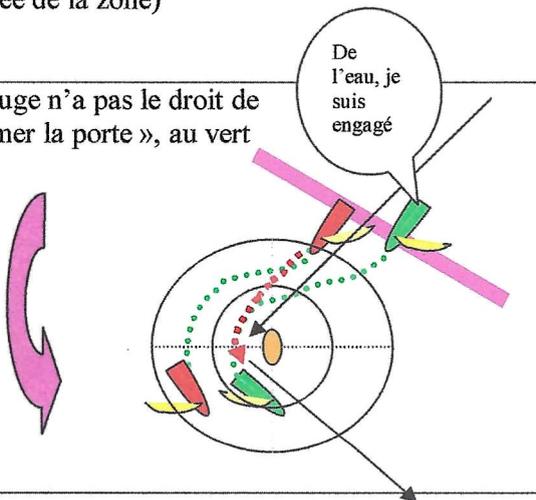


A une marque de largue

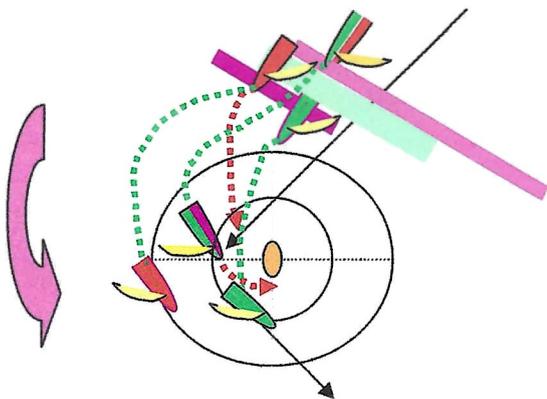
Si un bateau était en route libre devant au moment où il a atteint la zone des deux longueurs, le bateau en route libre derrière doit dès lors se maintenir à l'écart.

Si le bateau en route libre derrière devient engagé à l'extérieur de l'autre bateau, il doit également donner de la place au bateau à l'intérieur. Si le bateau en route libre derrière devient engagé à l'intérieur de l'autre bateau, il n'a pas droit à de la place....., la règle 18.2(c) (non engagés à l'entrée de la zone)

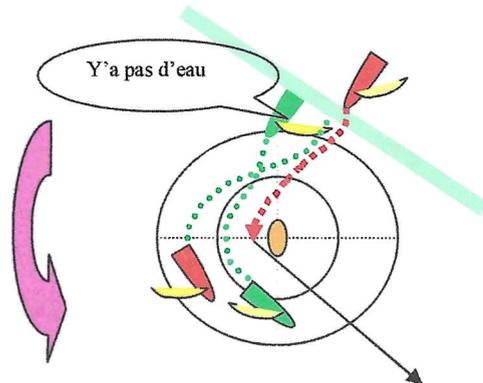
Le rouge n'a pas le droit de « fermer la porte », au vert



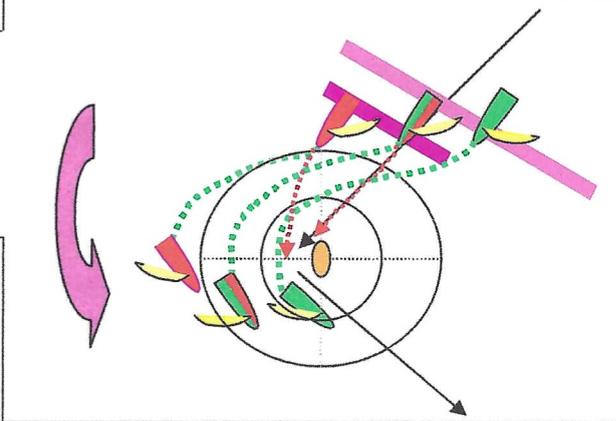
. Ils sont engagés quand un bateau situé entre eux établit un engagement sur les deux. (Définition de : engagés)



Le rouge doit se maintenir à l'écart même s'il est plus rapide et/ ou meilleur navigateur



Quand des bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place pour contourner ou passer la marque ou l'obstacle, et si le bateau à l'intérieur est prioritaire, le bateau à l'extérieur doit également se maintenir à l'écart. D'autres parties de la règle 18 (contourner et passer des marques et des obstacles), comportent des exceptions à cette règle. Règle 18.2 (a) engagés – règle de base

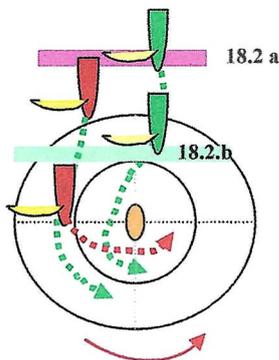
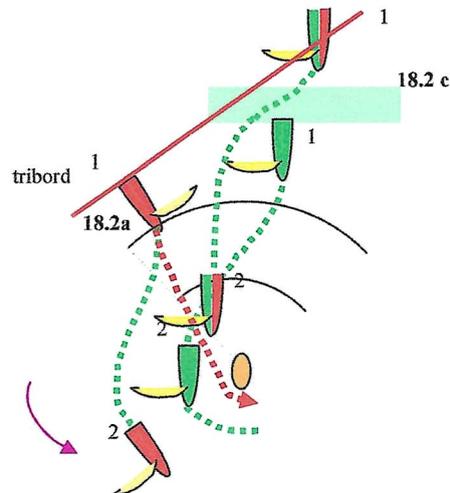


Le bateau tout rouge doit laisser de la place aux deux autres bateaux pour contourner la marque. Le vert/rouge ne peut pas s'engager entre la marque et le vert. (Le rouge n'est pas ENTRE les deux autres)

A une marque sous le vent

En position 1 : Le bateau, tout rouge, est tribord amures, engagé à l'extérieur. Il doit laisser de la place pour les deux autres bateaux.

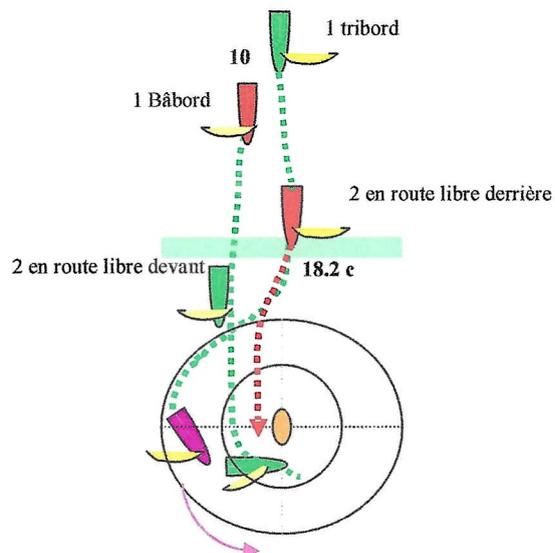
Le bateau vert/rouge a le droit à de la place à l'intérieur du rouge, mais il ne peut prendre la corde à l'intérieur du vert. Ils étaient en route libre quand le vert a abordé la zone de deux longueurs



Si des bateaux étaient engagés avant que l'un d'eux ait atteint la zone des deux longueurs et que l'engagement est rompu après que l'un d'eux l'a atteinte, le bateau qui était à l'extérieur doit continuer à laisser de la place à l'autre bateau. Si le bateau extérieur devient en route libre derrière ou engagé à l'intérieur de l'autre bateau, il n'a pas droit à de la place et doit se maintenir à l'écart. Règle 18.2 b : engagés à l'entrée de la zone

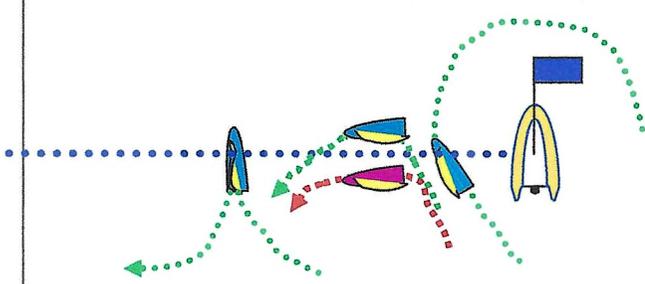
En position I sur le bord de portant, avant d'être sur le point de contourner la marque, le bateau vert (le plus éloigné de la marque) est tribord amures : donc sur une amure différente du rouge qui est bâbord. A ce moment c'est le rouge qui doit se maintenir à l'écart d'après la règle 10 sur des bords opposés.

En position 2 : quand le premier des deux atteint la zone des deux longueurs, il est en route libre derrière. C'est l'exception à la définition de route libre devant et derrière qui ne doit s'appliquer qu'à des bateaux sur la même amure sauf si la règle 18 s'applique. Ce qui est le cas ici. Le bateau le plus en avant aura droit de contourner la marque sans laisser de place à l'intérieur pour son poursuivant.



ARRIVEE

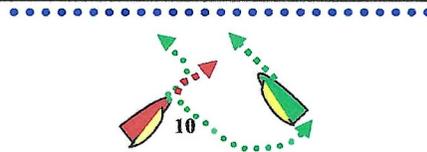
définition



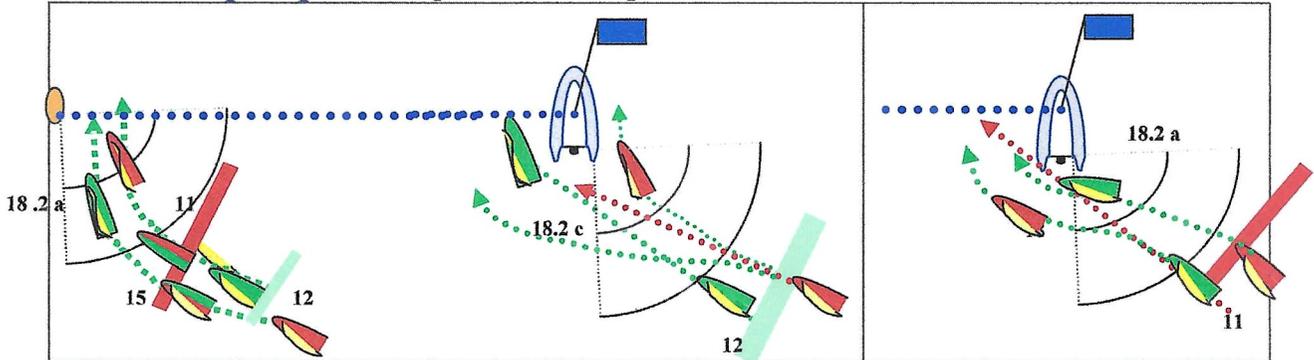
Un bateau finit quand une partie quelconque de sa coque ou de son équipage ou équipement en position normale coupe la ligne d'arrivée dans le sens de la route depuis la dernière marque de finir.

Les bateaux bleus ont tous fini. Ils ont coupé la ligne d'arrivée, même si la coque ne passe pas entièrement de l'autre côté de la ligne. Par contre le rose a abattu trop tôt, il n'avait pas encore coupé la ligne d'arrivée.

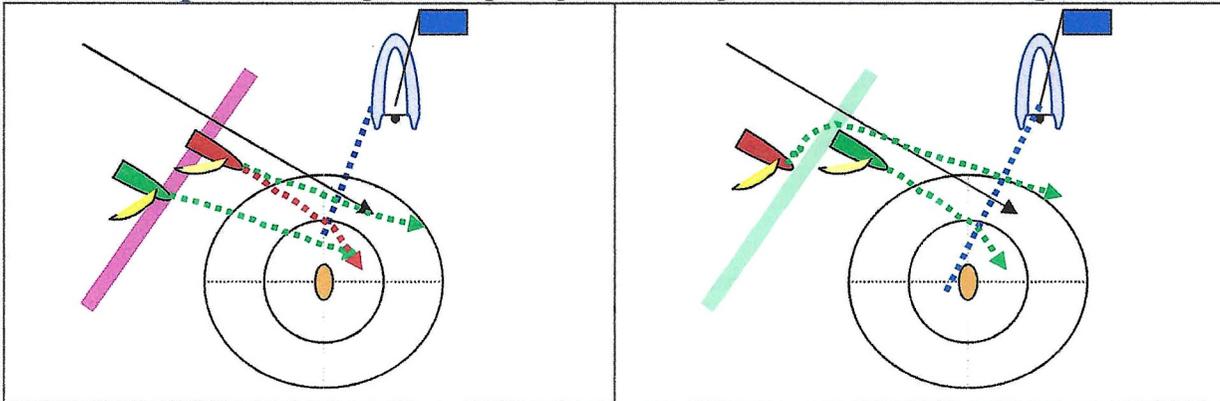
Quand des bateaux sont sur des bords opposés, un bateau bâbord amures doit se maintenir à l'écart d'un bateau tribord amures. Règle 10 : sur des bords opposés



Arrivée au plus près se reporter à la marque au vent



Arrivée au portant se reporter au passage de la marque sous le vent ou de largue



fermeture de la ligne d'arrivée:

Il existe : un temps limite pour le premier bateau (durée de course après le signal de départ)

Un temps limite pour finir après l'arrivée du premier de sa classe.

Il faut consulter les instructions de course pour en connaître la durée.